



JANVIER 2022

FORMATION ET HANDICAP C'EST POSSIBLE !

Charte pour l'accueil des apprenants
en situation de handicap



SOMMAIRE

LA CHARTE POUR L'ACCUEIL DES APPRENANTS EN SITUATION DE HANDICAP	p. 3
• Les fondements de la charte.....	p. 6
• Les acteurs de la démarche.....	p. 7
• Les engagements des pilotes.....	p. 8
 EN SYNTHÈSE :	
Les engagements des acteurs vis-à-vis des bénéficiaires	p. 9
 LA CHARTE	p. 13
• Engagements préalables à la mise en œuvre de la démarche	p. 14
• Engagement 1 Une collaboration de réseaux au service de la réalisation de votre projet.....	p. 15
• Engagement 2 Des échanges entre vous et l'ensemble des partenaires impliqués dans le projet du bénéficiaire (de l'amont à l'aval de la formation).....	p. 16
• Engagement 3 Un accueil et une information personnalisés	p. 17
• Engagement 4 Une analyse de vos besoins et la contractualisation d'un parcours de formation adapté	p. 17
• Engagement 5 Un accompagnement dans les démarches administratives liées à votre situation de handicap.....	p. 18
• Engagement 6 Un suivi de votre parcours et son ajustement en cas de nouveaux besoins	p. 18
• Engagement 7 Une préparation à la sortie de votre parcours de formation et un suivi post formation.....	p. 19
 Lexique	p. 21
Contacts des coordonnateurs.....	p. 22

LES FONDEMENTS DE LA CHARTE

La démarche d'accueil des apprenants en situation de handicap portée par la Région et l'Agefiph repose sur **le principe d'accès de droit commun dans tous les centres de formation de la région, pour les apprenants en situation de handicap**. Cette démarche répond aux principes fondateurs de la loi n°2005-102 du 11 février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » qui a redéfini le rôle des acteurs dans le champ du handicap. Cette loi garantit la compensation du handicap, une participation effective à la vie sociale et professionnelle et intègre une exigence de qualité au service des usagers.

La démarche d'accueil des apprenants en situation de handicap, initiée par la Région des Pays de la Loire et la délégation régionale de l'Agefiph, a été déployée auprès des centres de formation par apprentissage, puis à tous les centres de formation pour s'élargir désormais à l'orientation professionnelle. Elle répond aujourd'hui aux exigences d'accueil et d'accompagnement fixées par la certification QUALIOPI.

La charte pour l'accueil des apprenants en situation de handicap présente **les engagements des structures impliquées dans la démarche vis-à-vis des bénéficiaires. Toute structure souhaitant s'engager peut adhérer à cette charte de manière volontaire**. Cette adhésion implique que la structure s'inscrive dans une démarche d'amélioration permanente au service de la sécurisation des parcours des apprenants en situation de handicap. Cette sécurisation des parcours, dépend en grande partie de la temporalité des actions menées pour la réalisation du parcours de l'apprenant. Au regard d'une situation de handicap connue, tout en garantissant le libre arbitre et la liberté du choix du bénéficiaire, en conformité avec la protection des données personnelles du bénéficiaire, l'anticipation dans la prise de contact en amont du début du parcours de formation, la réactivité des interlocuteurs des structures concernées sont des principes d'action favorisant la sécurisation du parcours de l'apprenant. Dans le cas de situation de handicap supposée ou identifiée en cours de parcours, tout en garantissant le libre arbitre et la liberté de choix du bénéficiaire, la réactivité et la capacité à s'adapter rapidement et efficacement permettent de sécuriser la suite du parcours du bénéficiaire.

Chaque engagement auprès des bénéficiaires est décliné en engagements par type de structures impliquées dans la démarche en distinguant les organismes de formation, les professionnels de l'orientation et de l'accompagnement dans l'emploi, les opérateurs spécialisés du handicap et ceux du médico-social. Des engagements préalables ou transversaux à l'ensemble de la démarche sont également répertoriés.

LES ENGAGEMENTS DES PILOTES

Les partenaires de la charte bénéficieront des appuis de la Région et de l'Agefiph pour répondre aux exigences d'une société qui lutte contre les exclusions de tous genres.

Les pilotes s'engagent à :

- assurer l'animation de la démarche régionale d'accueil des apprenants en situation de handicap, en appui des missions de coordination départementales,
- créer les espaces de concertation et de coopération nécessaires pour faire vivre la démarche,
- expérimenter,
- sensibiliser, informer et communiquer,
- professionnaliser les acteurs de l'insertion professionnelle et les référents handicap.

La coordination dans chaque département est intégrée à la ressource handicap formation des Pays de la Loire mise en œuvre par l'AGEFIPH.

Outre le cadre de la démarche, les centres de formation ont par ailleurs la possibilité de mobiliser auprès de l'AGEFIPH, des prestations spécifiques et de bénéficier de soutiens financiers en complément du droit commun.

LES ENGAGEMENTS DES ACTEURS VIS-À-VIS DES BÉNÉFICIAIRES

1 Une collaboration de réseaux au service de la réalisation du projet de l'apprenant

La réalisation d'un projet professionnel est une étape d'un projet de vie, une étape qui s'inscrit dans le temps et qui est faite de rencontres. Les professionnels qui accompagnent la personne s'engagent à collaborer tout au long de son parcours : ensemble, avec elle et avec son entreprise ou sa structure d'accueil.

« *La charte d'accueil des apprenants en situation de handicap est un engagement important de la CCI du Maine-et-Loire parce qu'elle vise vraiment à agréger autour d'une démarche collective un ensemble d'acteurs, organismes de formation, institutionnels, experts du handicap, autour de l'accompagnement et de l'accueil dans les organismes de formation de publics en situation de handicap.* »

... **Sandrine CAPELE**, directrice du CFA CCI Maine-et-Loire

« *Car le handicap ne doit pas empêcher un jeune quel qu'il soit, quel que soit son handicap, de réussir à mener son projet professionnel, nous travaillons collectivement avec nos partenaires, nous allons essayer de structurer encore plus et de développer nos actions au service de ces jeunes.* »

... **Jean-Paul OLIVARES**, président de l'Association régionale des missions locales

2 Des échanges entre vous et l'ensemble des partenaires impliqués dans le projet de l'apprenant (de l'amont à l'aval de la formation)

Selon les besoins et les attentes de la personne, les professionnels s'engagent à faire le point sur son parcours et lui offrir une information claire et partagée lors de rencontres régulières. Parce qu'il est parfois plus facile de trouver des solutions ensemble.

« *La charte permet d'identifier chacun des acteurs et de bien définir leur rôle. L'enjeu pour les Cap Emploi, c'est bien de déterminer le plus tôt possible les besoins en compensation du handicap et d'intervenir le plus tôt possible pour éviter les situations de rupture dans les parcours de formation.* »

... **Isabelle VALÉAU**, directrice adjointe Cap Emploi 44

3 Un accueil et une information personnalisés

Chaque professionnel s'engage à participer à la bonne information du candidat sur les conditions de réalisation de son projet et les aménagements possibles en lien avec la situation de handicap.

ENGAGEMENTS PRÉALABLES

À LA MISE EN ŒUVRE DE LA DÉMARCHE

Engagements des organismes de formation

- Incrire la démarche d'accueil des apprenants en situation de handicap dans le projet de la structure
- Mettre en œuvre une référence handicap adaptée au contexte de la structure à travers notamment la désignation d'un référent handicap
- Assurer une continuité de service et les moyens à disposition du référent handicap pour exercer sa mission (temps dédié tenant compte de l'organisation et du volume d'activité, action de professionnalisation pour le référent, échanges entre pairs, veille, sensibilisation et professionnalisation des équipes, moyens de communication)
- Communiquer sur la démarche d'accueil des apprenants en situation de handicap à l'aide de tous les supports (réseaux sociaux, plaquettes, site Internet, ...) et assurer l'accessibilité à l'information
- Participer, en relation avec l'ensemble des partenaires, à la sensibilisation du grand public à l'inclusion et aux partenariats nécessaires en signalant en particulier la prise en compte des situations de handicap dans toutes les informations sur les prestations
- Se donner, en lien avec le comité de pilotage de la démarche, des critères et indicateurs de suivi, évaluer la mise en œuvre de la démarche dans l'organisme, se situer dans une démarche d'amélioration permanente et déterminer, le cas échéant, des objectifs de progrès

Engagements des professionnels de l'orientation et de l'accompagnement dans l'emploi

- Incrire la démarche d'accueil des apprenants en situation de handicap dans le projet de la structure
- Mettre en œuvre une référence handicap adaptée à l'organisation et au territoire concerné
- Veiller à assurer la continuité de service
- Evaluer la mise en œuvre de la démarche au sein de la structure
- Participer, en relation avec l'ensemble des partenaires, à la sensibilisation du grand public à l'inclusion et aux partenariats nécessaires en signalant en particulier la prise en compte des situations de handicap dans toutes les informations sur les prestations
- Communiquer sur la démarche d'accueil des apprenants en situation de handicap à l'aide de tous les supports (réseaux sociaux, plaquettes, site Internet, ...)

Engagements des experts du handicap et des professionnels du secteur médico-social

- Nommer un correspondant* de la démarche d'accueil des apprenants en situation de handicap
- Veiller à assurer la continuité de service
- Participer, en relation avec l'ensemble des partenaires, à la sensibilisation du grand public à l'inclusion et aux partenariats nécessaires
- Sensibiliser ou participer à la professionnalisation des équipes pédagogiques des organismes de formation ou d'autres partenaires sur le champ du handicap
- Communiquer sur la démarche d'accueil des apprenants en situation de handicap à l'aide de tous les supports (réseaux sociaux, plaquettes, site Internet, ...)

* Personne relai des autres partenaires pour les informations sur la démarche ou pour des situations inconnues de la structure – personnes ressources en interne

ENGAGEMENT 1

UNE COLLABORATION DE RÉSEAUX AU SERVICE DE LA RÉALISATION DE VOTRE PROJET

Engagements des organismes de formation

- Impulser des contacts avec les partenaires utiles à la réalisation du projet du bénéficiaire en s'appuyant sur le réseau de partenaires et entretenir les relations avec les partenaires de l'emploi et de l'orientation professionnelle, l'employeur ou la structure d'accueil des périodes de formation en milieu professionnel et les autres partenaires impliqués dans la réalisation du parcours
- Répondre avec réactivité aux sollicitations de l'employeur ou de la structure d'accueil des périodes de formation en milieu professionnel et aux sollicitations des parties prenantes dans la réalisation du projet du bénéficiaire
- Assurer les relations avec les financeurs et sécuriser le financement du parcours de formation
- Définir avec les parties prenantes du parcours de formation et notamment l'employeur ou la structure d'accueil des périodes de formation en milieu professionnel le cas échéant, les modalités et les outils de suivi du parcours en précisant la répartition des rôles

Engagements des professionnels de l'orientation et de l'accompagnement dans l'emploi

- Impulser, si besoin, des contacts utiles à la réalisation du projet du bénéficiaire en s'appuyant sur le réseau de partenaires
- Définir avec les parties prenantes du parcours de formation, les modalités et les outils de suivi du parcours en précisant la répartition des rôles

Engagements des experts du handicap et des professionnels du secteur médico-social

- Définir avec les parties prenantes du parcours de formation, les modalités et les outils de suivi du parcours en précisant la répartition des rôles
- Maintenir les relations avec les partenaires de l'emploi et de l'orientation professionnelle, l'employeur ou la structure d'accueil des périodes de formation en milieu professionnel et les autres partenaires impliqués dans la réalisation du parcours
- Répondre aux sollicitations des parties prenantes dans la réalisation du projet du bénéficiaire dans un délai garanti

ENGAGEMENT 2

DES ÉCHANGES ENTRE VOUS ET L'ENSEMBLE DES PARTENAIRES IMPLIQUÉS DANS LE PROJET DU BÉNÉFICIAIRE (DE L'AMONT À L'aval de la formation)

Engagements des organismes de formation

- En amont et tout au long du parcours de formation, impulser les échanges d'informations entre le bénéficiaire, le référent de parcours et éventuellement d'autres partenaires accompagnants sur la situation du bénéficiaire

Engagements des professionnels de l'orientation et de l'accompagnement dans l'emploi

- Participer à l'identification des besoins particuliers d'adaptation et de compensation en sollicitant le cas échéant, en collaboration avec les partenaires, les demandes d'appui spécifique

Engagements des experts du handicap et des professionnels du secteur médico-social

- Participer à l'identification des besoins particuliers d'adaptation et de compensation
- Participer à l'information ou à la sensibilisation de l'équipe pédagogique, l'employeur, les partenaires, sur un type de handicap spécifique (en lien avec une situation rencontrée) à la demande de l'organisme de formation et en accord avec le bénéficiaire

ENGAGEMENT 5

UN ACCOMPAGNEMENT DANS LES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES LIÉES À VOTRE SITUATION DE HANDICAP

Engagements des organismes de formation

- Informer / accompagner le bénéficiaire et l'employeur ou la structure d'accueil des périodes de formation en milieu professionnel, de manière concertée avec les autres partenaires pour les démarches administratives relatives à la reconnaissance de la situation de handicap
- Informer / accompagner le bénéficiaire et l'employeur ou la structure d'accueil des périodes de formation en milieu professionnel, pour les démarches administratives relatives aux prestations de compensation du handicap
- Le cas échéant, informer / accompagner le bénéficiaire et l'employeur ou la structure d'accueil des périodes de formation en milieu professionnel pour les démarches administratives relatives à l'aménagement du parcours de formation (durée, organisation...)

Engagements des professionnels de l'orientation et de l'accompagnement dans l'emploi

- Informer / accompagner le bénéficiaire et l'employeur ou la structure d'accueil des périodes de formation en milieu professionnel, en lien avec les partenaires pour les démarches administratives relatives à la reconnaissance de la situation de handicap
- Informer / accompagner le bénéficiaire et l'employeur ou la structure d'accueil des périodes de formation en milieu professionnel pour les démarches administratives relatives aux prestations de compensation du handicap
- Le cas échéant, informer / accompagner le bénéficiaire et l'employeur ou la structure d'accueil des périodes de formation en milieu professionnel pour les démarches administratives relatives aux aides et mesures à l'embauche ou à l'aménagement des conditions de réalisation de l'activité

Engagements des experts du handicap et des professionnels du secteur médico-social

- Informer / accompagner le bénéficiaire et l'employeur ou la structure d'accueil des périodes de formation en milieu professionnel pour les démarches administratives relatives aux prestations de compensation du handicap

Engagements des professionnels de l'orientation et de l'accompagnement dans l'emploi

- Faciliter et sécuriser les suites de parcours en lien avec le référent handicap de l'organisme de formation
- S'informer sur le bilan du parcours ou prendre en compte les informations transmises par l'organisme de formation et relatives au bilan du parcours
- Quand une situation particulière l'exige, participer au bilan de l'action organisé par l'organisme de formation avec le bénéficiaire en fin de formation (aménagements, adaptations et soutiens réalisés, pistes envisagées...)

Engagements des experts du handicap et des professionnels du secteur médico-social

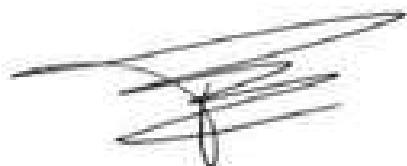
- S'informer sur le bilan du parcours ou prendre en compte les informations transmises par l'organisme de formation et relatives au bilan du parcours ou participer au bilan de l'action organisé par l'organisme de formation avec le bénéficiaire et le référent de parcours

Ma structure applique
les engagements de la charte

Nom et cachet de la structure

**CENTRE HOSPITALIER
I. F. A. S.**
Institut de Formation d'Aides-Soignants
CS 10039
85201 FONTENAY LE COMTE Cedex

Signature



CONTACTS DES COORDONNATEURS



BTP CFA
Loire-Atlantique
Le réseau de l'apprentissage BTP



CHAMBRE DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE
1^{er} ACCÉLÉRATEUR DES ENTREPRISES



**Centre de Formation
d'Apprentis**



CCI LE MANS
SARTHE



Loire-Atlantique : Karine Ragneau

BTP CFA

Tél. : 02 40 92 17 54

karine.ragneau@btpcfaf-pdl.com

BTP CFA Loire-Atlantique, site de Saint-Herblain

27 rue de la Rivaudière CS 60159

44802 Saint-Herblain Cedex

Maine-et-Loire : Françoise Pageaud

CCI

Tél. : 02 41 49 10 20

francoise.pageaud@mainedeloire.cci.fr

CFA Eurespace Formation

Rue Eugène Brémont

CS 22116

49321 Cholet Cedex

Mayenne : Jérôme Robert

Université régionale des métiers de l'artisanat

Tél. : 02 43 59 03 62

jrobert@artisanatpaysdelaloire.fr

URMA Mayenne

30 boulevard Volney

53000 Laval

Sarthe : Nathalie Vavasseur

CFA

Tél. : 02 43 40 60 54

nathalie.vavasseur@lemans.cci.fr

CFA CCI Le Mans Sarthe

132 rue Henri Champion

72100 Le Mans

Vendée : Estelle Guéry

Université régionale des métiers

Tél. : 02 51 36 53 00

eguery@artisanatpaysdelaloire.fr

CFA de la Chambre des métiers et de l'artisanat

URMA Vendée

24 rond-point du Coteau

85000 La Roche sur Yon

Ressource handicap formation : Damien Gougeon

Agefiph

Tél. : 02 40 48 30 66

rhf-pays-de-la-loire@agefiph.asso.fr

Agefiph

34 quai Magellan

44000 Nantes

FORMATION ET HANDICAP

C'EST POSSIBLE !

